



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Dossier de presse

# Renforcer le bilan des entreprises pour la relance : présentation des prêts participatifs Relance et des obligations Relance

Bercy, le 4 mars 2021



# Editorial



**Bruno Le Maire**

Ministre de l'Économie,  
des Finances et la Relance

L'économie française traverse une période inédite. Les effets de la crise de la Covid-19 ont lourdement pesé sur nos entreprises en 2020 et ils continuent de se faire ressentir. Très vite, le gouvernement a pris des mesures fortes pour aider le tissu productif français à surmonter ces graves turbulences, avec la mise en place d'un ensemble de dispositifs d'urgence, en particulier les prêts garantis par l'Etat, le fonds de solidarité, la généralisation de l'activité partielle ou encore les reports massifs de charges fiscales et sociales. Grâce à ces engagements, nous avons pu accompagner les entreprises et les aider à faire face à une crise de liquidité majeure. Nous continuerons à le faire aussi longtemps que ce soutien sera nécessaire, pour les entreprises qui en ont besoin.

Nous devons désormais relever un nouveau défi, celui de la relance. Certaines entreprises ont été fragilisées par la crise et le climat d'incertitude, tant sur le plan sanitaire que sur le plan économique, ne leur permet pas de se projeter vers l'avant, d'investir et d'embaucher comme elles le souhaiteraient. Le risque est grand que notre tissu productif se contracte, par peur de l'avenir et faute de pouvoir mener les plans de développement nécessaires. Nous ne pouvons pas nous résoudre à accepter ce risque. Il nous appartient de redonner de la visibilité et de la confiance à nos entreprises pour créer les conditions d'une reprise rapide et durable de l'économie et leur permettre de réaliser leurs projets.

Dans ce contexte, j'ai souhaité mettre en œuvre une mesure inédite pour renforcer le bilan des entreprises. Le programme de soutien de l'Etat à l'octroi de prêts participatifs Relance et d'obligations Relance permettra de mobiliser 20 milliards d'euros de financements au soutien de l'investissement de nos PME et ETI, dans tous les territoires. Il vient compléter une offre globale de financement au service de la relance, qui comprend aussi bien les mesures fiscales de la loi de finances pour 2021, notamment la baisse des impôts de production, que le Label Relance, l'action de Bpifrance, les initiatives des Régions, ou encore les efforts entrepris par le secteur financier. Toutes ces actions concourent au même objectif : sortir de cette crise plus forts que nous y sommes entrés.

Cet évènement du 4 mars 2021, dédié à la relance, a pour objectif de présenter cette mesure exceptionnelle de garantie de l'Etat pour financer les entreprises françaises. Il s'inscrit dans un effort collectif sans précédent de l'ensemble des acteurs publics et privés au service de notre économie. Il témoigne de notre mobilisation commune pour redonner confiance en l'avenir du tissu productif français. Je forme le vœu que l'ensemble des acteurs du secteur financier participent pleinement au succès de ce dispositif. Nous le devons à nos entreprises et à nos concitoyens.



# Sommaire

<b>Editorial .....</b>	<b>3</b>
<b>Le nécessaire renforcement du bilan des entreprises françaises pour soutenir l'investissement et l'emploi .....</b>	<b>6</b>
L'économie française, protégée par les mesures de soutien face à la crise, doit relever le défi de la relance .....	6
Une mobilisation générale au service de la compétitivité de nos entreprises .....	7
<b>Les prêts participatifs Relance et les obligations Relance soutenus par l'Etat..</b>	<b>8</b>
Un objectif : donner les moyens de la relance aux entreprises dont le bilan a été affecté par la crise .....	8
Un outil : le soutien de l'Etat à l'apport de quasi-fonds propres .....	8
La mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur financier autour de la garantie de l'Etat .....	9
<b>Une mobilisation de tous les leviers en fonds propres et quasi fonds propres pour la relance de l'économie .....</b>	<b>11</b>
Le soutien de l'Etat à l'octroi de prêts participatifs Relance et d'obligations Relance s'inscrit dans un dispositif global de soutien à la relance de l'investissement privé et de l'emploi ..	11
<b>Les prêts participatifs Relance et les Obligations Relance, vus par les entreprises .....</b>	<b>13</b>

# Le nécessaire renforcement du bilan des entreprises françaises pour soutenir l'investissement et l'emploi

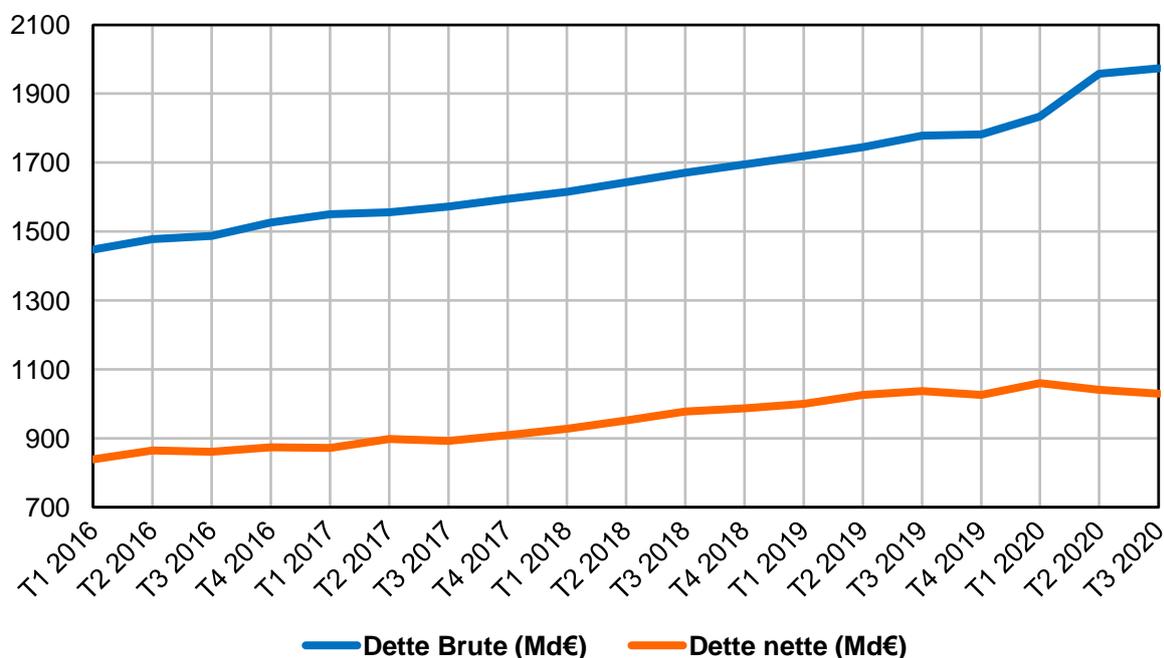
## L'économie française, protégée par les mesures de soutien face à la crise, doit relever le défi de la relance

La crise sanitaire a eu **un effet majeur sur la situation financière des entreprises françaises**. Les fermetures administratives, la chute de la demande et la baisse de la productivité ont fortement affecté le chiffre d'affaires des entreprises et entraîné la dégradation de leur résultat et de leur trésorerie.

**Face à cette situation, le gouvernement a déployé une série de mesures d'urgence qui ont permis d'apporter des liquidités aux entreprises pour soulager leur trésorerie**, par les reports de charges et le dispositif de prêts garantis par l'Etat, **tout en soutenant temporairement leur solvabilité à plus long terme**, par l'action du fonds de solidarité ou le dispositif d'activité partielle.

Si ces mesures ont permis à un grand nombre d'entreprises de faire face à leurs échéances, **la crise a généré un fort accroissement de l'endettement brut**. Ainsi, l'endettement brut des entreprises françaises s'est accru de 217 milliards d'euros en 2020<sup>1</sup>, même si l'endettement net (de la trésorerie accumulée) n'a, pour sa part, que très faiblement augmenté.

### Dettes brute consolidée et dette nette des entreprises non financières (Md€)



Source : Banque de France, calculs DG Trésor.

<sup>1</sup> Il s'agit de l'endettement brut, hors dettes fiscales et sociales, des sociétés non financières. Source : *L'impact de la crise du Covid-19 sur la situation financière des entreprises et des ménages en 2020*, Banque de France, février 2021.

**Cette hausse de l'endettement brut est de nature à constituer un frein à la reprise.** Elle peut, d'une part, poser d'importants problèmes de solvabilité pour certaines entreprises. Elle risque, d'autre part, de contraindre la capacité d'investissement de nombreuses entreprises, car une structure de bilan dégradée complique l'accès à de nouveaux financements.

Outre les mesures de soutien de court terme des entreprises, **il importe donc de mettre en place des mesures garantissant leur solvabilité de façon durable, en leur donnant les moyens et le temps de renforcer leur bilan.** Sinon, les entreprises pourraient opter pour une stratégie centrée sur le seul désendettement, au détriment du développement de leur activité. Cela aurait des conséquences préjudiciables sur leur compétitivité, l'emploi et plus largement l'économie française. Il est donc indispensable **de donner à ces entreprises parfaitement viables un accès aux ressources financières nécessaires pour continuer à investir et préserver leur compétitivité.**

## **Une mobilisation générale au service de la compétitivité de nos entreprises**

**La diversité des situations individuelles et des besoins de financements nécessite la mise en œuvre d'une offre globale aux entreprises françaises.** Une mobilisation générale, associant l'ensemble des pouvoirs publics, le secteur financier et les épargnants apparaît nécessaire pour permettre à notre économie de se relancer.

L'événement du 4 mars 2021, présidé par Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, réunit les représentants des entreprises (Mouvement des entreprises de France (MEDEF), Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI), Confédération des PME (CPME), Union des entreprises de proximité (U2P), France Industrie, Fédération des entreprises des outre-mer (FEDOM)), de la gestion d'actifs (Association française de la gestion financière, France Invest), des organismes d'assurance (Fédération française des assurances), et des banques (Fédération bancaire française), ainsi que certains de leurs membres. Il réunit également des personnalités du monde académique et des parlementaires, ainsi que des représentants des Régions de France et de Bpifrance. L'enjeu est de présenter **l'ensemble des initiatives publiques qui permettent de renforcer le bilan des entreprises françaises, et en particulier le dispositif de soutien de l'Etat à l'octroi de prêts participatifs Relance et d'obligations Relance.**

# Les prêts participatifs Relance et les obligations Relance soutenus par l'Etat

## Un objectif : donner les moyens de la relance aux entreprises dont le bilan a été affecté par la crise

**Les entreprises qui ont aujourd'hui besoin de renforcer leur bilan** pour continuer à investir et obtenir de nouveaux financements sont en grande partie des sociétés de tailles petite, moyenne ou intermédiaire, qui **n'ont qu'un accès limité aux marchés financiers et obligataires, et ne souhaitent pas nécessairement modifier leur structure de gouvernance** pour mobiliser des financements en fonds propres.

Par ailleurs, **le niveau élevé d'incertitude, tant sur le plan économique que sanitaire, incite les investisseurs à la prudence**. Ainsi, les financements subordonnés, qui sont les plus adaptés à la situation actuelle pour un déploiement rapide, ne peuvent être octroyés aux entreprises qui en ont besoin dans des conditions de marché habituelles.

**Une intervention publique est donc nécessaire pour faire correspondre l'offre et la demande d'instruments de financement en soutien des investissements** et mobiliser des ressources à même de renforcer la structure de bilan des entreprises françaises, pour leur permettre d'investir et de se développer.

**Cette intervention doit viser l'octroi de financements longs et subordonnés**. Ces derniers présentent d'abord l'avantage de donner de réelles marges de manœuvre financières aux entreprises. Par ailleurs, ils peuvent être distribués bien plus largement que des financements en fonds propres (actions) ou d'autres financements en quasi fonds propres (obligations convertibles, etc.), qui impliquent une modification de la gouvernance des entreprises financées et leur valorisation préalable.

**Elle doit s'adresser à des entreprises viables et qui ont besoin de ressources nouvelles pour continuer à investir et se développer**. L'objectif du renforcement des bilans des entreprises est de donner les moyens de la relance aux entreprises qui sont en capacité de le faire dès aujourd'hui. D'autres dispositifs publics, par exemple les prêts garantis par l'Etat, sont d'ores et déjà en place pour soutenir les entreprises qui éprouvent des difficultés à se financer à court-terme.

## Un outil : le soutien de l'Etat à l'apport de quasi-fonds propres

**Le soutien de l'Etat au financement de la reprise des investissements prendra la forme d'une garantie apportée aux investisseurs qui refinancent des prêts participatifs Relance ou des obligations Relance**. Ces financements sont bien adaptés aux difficultés rencontrées par les entreprises qui souhaitent se relancer et investir. En effet, **ils seront d'une maturité de 8 ans**, plus longue que les prêts classiques auxquels les entreprises ont d'ordinaire accès, **et devront présenter un différé d'amortissement significatif d'au moins 4 ans** (en pratique, 4 ans pour les prêts participatifs Relance et remboursement à la fin pour les obligations Relance). Enfin, ils seront très subordonnés, au sens où seules les participations en capital le seront davantage dans l'ordre d'exigibilité des créances (« **quasi-fonds propres** »). Du fait de ces caractéristiques, ces financements viendront renforcer le bilan des entreprises bénéficiaires qui pourront les utiliser pour continuer à investir et accéder à de nouveaux financements.

**Cette garantie permettra de mobiliser jusqu'à 20 milliards d'euros de financements pour soutenir la reprise des investissements, qui n'auraient pas pu être mobilisés en l'absence de la mesure**. L'Etat prendra à sa charge jusqu'à 30% des pertes en capital éventuelles subies par les investisseurs, pour leur permettre de participer au financement de la relance dans le cadre d'un couple rendement /

risque maîtrisé. Ce dispositif permettra donc de proposer des solutions particulièrement abordables aux entreprises pour ce type de financements.

**Il s'agit d'un dispositif sans précédent, en France comme en Europe, de mobilisation de financements privés, longs et subordonnés, en faveur des PME et ETI.**

**Cette mesure vise les entreprises viables qui portent des projets d'investissement ou de développement.** Les prêts participatifs Relance et obligations Relance seront octroyés à des entreprises de tailles petite, moyenne ou intermédiaire, dont la structure de bilan a été affaiblie par la crise mais qui restent viables et dynamiques, sur la base d'un plan d'affaires ou d'investissement. Il s'agit d'une mesure de renforcement du bilan des entreprises qui ont les moyens et la volonté de se relancer rapidement.

**Ce dispositif figure à l'article 209 de la loi de finances pour 2021 et sera opérationnel à compter d'avril.** La Commission européenne a rendu sa décision formelle d'autorisation de cette mesure le 4 mars 2021. La garantie de l'Etat s'exercera sur tous les financements éligibles octroyés avant le 30 juin 2022.

## **La mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur financier autour de la garantie de l'Etat**

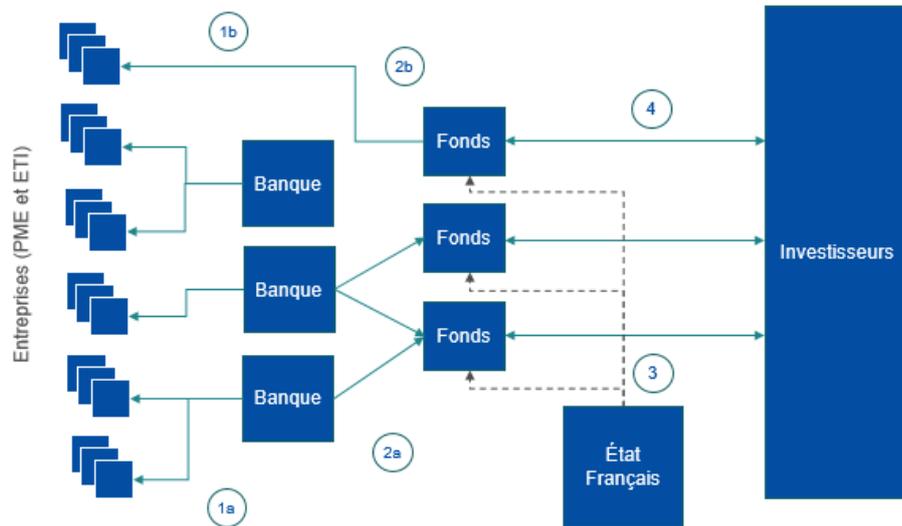
**Les prêts participatifs Relance seront octroyés par des établissements de crédit et des sociétés de financement.** Ces acteurs, qui bénéficient de réseaux partout en France avec une connaissance locale fine des entreprises, pourront distribuer ces financements dans tous les territoires et répondre à la diversité des besoins. Ils conserveront une partie des risques consentis à leur bilan pour aligner les intérêts des parties prenantes et transféreront le reste à des investisseurs institutionnels.

**Le dispositif porte également sur des obligations Relance qui seront acquises par des fonds d'investissement.** Ces produits complémentaires des prêts participatifs Relance, aux caractéristiques distinctes, permettront d'apporter des solutions adaptées à la diversité des entreprises et de leurs projets. Ces obligations Relance seront également refinancées par des investisseurs institutionnels.

**La participation des sociétés de gestion, qui seront chargées de porter ces financements et qui seront les interlocuteurs de l'Etat pour l'octroi de la garantie aux investisseurs, est clé pour l'opérationnalisation de la mesure.** La garantie sera en effet octroyée par le biais de conventions entre l'Etat et les fonds d'investissement qui refinancent les prêts participatifs Relance et les obligations Relance. Ces acteurs auront pour mission de gérer l'ensemble des instruments octroyés dans le cadre du dispositif et d'assurer le suivi de la garantie de l'Etat.

**Enfin, le succès de cette initiative repose sur la mobilisation des investisseurs institutionnels, au premier rang desquels les organismes d'assurance, qui sont ceux le plus en capacité de mobiliser rapidement les montants envisagés.** La garantie de l'Etat permettra de créer des produits qui soient à la fois très abordables pour les entreprises financées et attractifs pour des investisseurs institutionnels avisés.

**Ce dispositif repose donc sur une mobilisation exceptionnelle de l'Etat et du secteur financier.** L'ensemble des acteurs ont été consultés afin d'assurer le plein succès de cette mesure inédite et nécessaire à la relance de notre économie.



1a Les banques originent les prêts participatifs

2a Les banques cèdent 90% des prêts participatifs aux fonds d'investissement

OU

1b Les entreprises émettent des obligations subordonnées

2b Les fonds d'investissement acquièrent les obligations subordonnées et conservent en compte propre sur l'entreprise une exposition, au moins aussi subordonnée, de 10% du montant de l'obligation.

3 L'État français octroie une garantie sur la valeur liquidative des fonds d'investissement

4 Les investisseurs souscrivent des parts des fonds d'investissement

# Une mobilisation de tous les leviers en fonds propres et quasi fonds propres pour la relance de l'économie

## Le soutien de l'Etat à l'octroi de prêts participatifs Relance et d'obligations Relance s'inscrit dans un dispositif global de soutien à la relance de l'investissement privé et de l'emploi

**Les pouvoirs publics mettent en œuvre un ensemble cohérent et complet de mesures de soutien à la relance de notre économie.** La mesure de soutien de l'Etat à l'octroi de financements longs et subordonnés s'inscrit ainsi dans une offre globale et une diversité d'instruments et d'interlocuteurs, qui doit permettre de répondre à l'ensemble des besoins des entreprises.

**Les mesures fiscales de soutien direct au renforcement des bilans permettront d'améliorer la compétitivité de nos entreprises.** La stratégie France Relance comprend une combinaison de mesures visant à alléger les impôts de production des entreprises. Elle cible particulièrement la compétitivité de nos entreprises industrielles et facilitera la croissance et l'investissement de nos PME et de nos ETI, qui créent des emplois dans les territoires. Cette baisse représente 10 milliards d'euros par an dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit 20 milliards d'euros de baisse d'impôts de production sur 2021 et 2022.

**En outre, la loi de finances pour 2021 poursuit la trajectoire de baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) pour toutes les entreprises,** avec des trajectoires différenciées selon leur chiffre d'affaires. Dès 2021, le taux de l'impôt sur les sociétés passe à 26,5% pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 millions d'euros et à 27,5% pour toutes les autres entreprises.

**Par ailleurs, l'action de l'Etat, coordonnée avec celle des Régions, permettra d'apporter directement des financements en fonds propres à nos entreprises.** Ainsi, avec l'appui de Bpifrance, l'Etat abondera à hauteur de 250 millions d'euros des véhicules d'investissement privés, aux côtés des Régions, qui viendront renforcer le capital des petites PME. Il importe en effet d'accroître le volume de financements en fonds propres et quasi-fonds propres en direction des petites PME pour restaurer les capacités d'investissement et d'embauche de ces entreprises. Dans cette perspective, l'action des fonds régionaux sera cruciale. **L'abondement de l'Etat permettra de faire effet de levier sur l'investissement privé et de démultiplier l'impact de ces fonds.**

**Au-delà des moyens publics significatifs qui sont déployés, l'enjeu est également de mobiliser l'épargne des Français,** alors que celle-ci s'est fortement accrue tout au long de l'année 2020, en particulier sur des supports d'épargne très liquides et faiblement investis dans les fonds propres des entreprises. **La création du label Relance, par l'accord de Place du 19 octobre 2020, concourt pleinement à la réalisation de cet objectif.** 147 fonds d'investissement ont été labellisés à fin février sur la base d'un ensemble de règles d'investissement et de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, dont le respect est contrôlé par la direction générale du Trésor. Sur ces 147 fonds labellisés, 82 sont ouverts aux épargnants et peuvent être souscrits en direct ou par le biais de supports d'épargne grand public (assurance-vie, épargne salariale et retraite, plan d'épargne en actions (PEA) ou encore PEA-PME). Les fonds labellisés sont investis à 70% dans les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises et à plus de 50% dans des PME et ETI. Alors que l'offre de placements labellisés atteint progressivement une taille critique, il appartient aux distributeurs de produits d'épargne de continuer de favoriser la souscription de ces placements par les épargnants désireux de participer à l'effort de relance, dans le respect du devoir de conseil et conformément aux engagements qu'ils ont pris dans l'accord de Place du 19 octobre.

Par ailleurs, les fonds investis dans des entreprises non cotées pourront solliciter à partir de juillet 2021 **le soutien de l'instrument de garantie en capital de Bpifrance « garantie fonds propres Relance »**, dont les capacités ont été relevées, afin de garantir jusqu'à 1 milliard d'euros d'investissement en fonds propres. Les demandes d'accès au dispositif des fonds labellisés Relance seront instruites en priorité.

**Les investisseurs institutionnels s'engagent également pour le renforcement des fonds propres des entreprises.** C'est notamment le cas de la Fédération française de l'assurance (FFA), qui pilote le programme d'investissement « Assureurs-Caisse des Dépôts Relance Durable France » qui représente un montant de 2,2 milliards d'euros, dont près de 2 milliards financés par les assureurs. Ce programme, qui répond à un cahier des charges environnemental, social et de bonne gouvernance ambitieux, sera investi majoritairement en actions au bénéfice des PME et ETI françaises et des secteurs de la santé et du tourisme.

# Les prêts participatifs Relance et les Obligations Relance, vus par les entreprises

## SELECTARC

*« Selectarc Group, filiale d'un groupe industriel familial, est le dernier fabricant français de produits consommables de soudage et de brasage. La société développe et commercialise dans plus de 100 pays une large gamme de produits de haute qualité utilisés pour l'assemblage et la réparation dans de nombreux secteurs industriels ou du bâtiment.*

*Le prêt participatif Relance va donner à Selectarc l'opportunité de renforcer significativement ses fonds propres et lui apporter la solidité financière nécessaire pour poursuivre ses projets de développement commercial à l'international, compléter la modernisation de son outil de production au-delà des actions déjà engagées depuis 2014. Enfin, il lui donnera les moyens de maintenir ses programmes de développement de produits innovants et ainsi de se différencier par rapport à des offres concurrentes à plus bas coût.*

*Ce soutien de l'Etat est important pour la société, son personnel et son équipe de direction, ses actionnaires, ses banquiers et l'ensemble de ses partenaires commerciaux. Le prêt participatif Relance leur donnera la visibilité nécessaire pour accompagner la société dans la durée. L'activité de Selectarc relève de la souveraineté nationale en termes de compétences et de maîtrise de l'assemblage par soudage ou brasage des métaux dans des secteurs d'activités industriels majeurs pour l'économie française (industries nucléaire, aéronautique ou spatiale, défense, turbines ou alternateurs, réfrigération, etc.). »*

*« Le prêt participatif Relance, mené avec le pool bancaire aux côtés de l'actionnaire, apportera la solidité financière nécessaire à la société pour assurer la pérennité de ses projets dans la durée et son ancrage dans son territoire »*

**Emmanuel Viellard**, président-directeur général de Viellard Migeon & Compagnie, maison-mère de Selectarc

## ARMOR

*« ARMOR, ETI industrielle française dont le siège est à Nantes, est le leader mondial des consommables de l'impression transfert thermique qui permet d'imprimer 6 étiquettes codes-barres sur 10 en Europe et 3 sur 10 dans le monde. En France, Armor assure la recherche et le développement, la conception des encres, la fabrication des rubans et la commercialisation au travers de son réseau mondial. Cette technologie assure aujourd'hui l'essentiel des besoins de traçabilité et participe à la sécurité des biens et des personnes. Avec plus de 280 millions d'euros de CA annuel, dont 80% à l'export et avec plus de 2000 collaborateurs, ARMOR a développé un plan significatif d'investissement (130 millions d'euros sur 5 ans) durant la période 2018 - 2022.*

*ARMOR construit sa croissance et son projet industriel sur des valeurs d'humanisme, d'innovation, d'engagement et de sens du client en vue de répondre à des enjeux de société. Ces valeurs structurent, au-delà de l'activité transfert thermique, un certain nombre d'innovations : films photovoltaïques organiques souples et minces, films pour batteries, impression 3D.*

*ARMOR représente un modèle français d'actionariat salarié, avec un fort investissement du management et du personnel qui possèdent collectivement 75% du capital de l'entreprise. Ensemble,*

*les équipes d'ARMOR construisent un modèle de développement durable en associant ses principales parties prenantes externes (investisseurs, banques, clients, fournisseurs, partenaires sociaux, territoire) dans une approche originale de Capital Management Industriel et Innovation. Afin de préserver ce modèle et les grands équilibres financiers à long terme, l'opportunité d'un outil de financement long, non dilutif, tel que le prêt participatif Relance, s'insère parfaitement dans la structure de financement actuelle entre Equity et Dette. Un tel outil permettra de consolider le leadership mondial de cette entreprise française de haute technologie. »*

*« La crise de la Covid19 a révélé qu'ARMOR est une « entreprise essentielle pour la nation » en raison de sa technologie unique pour la traçabilité des biens essentiels, dont l'alimentaire et la pharmacie. La mise en place des prêts participatifs Relance par l'État répond exactement au besoin des ETI telles qu'ARMOR qui doivent renforcer leurs fonds propres en vue de saisir des opportunités de croissance externe internationales. Nous souhaitons renforcer notre leadership mondial et développer plus encore notre esprit de conquête. ARMOR, comme de nombreuses ETI françaises, doit dépasser cette situation de pandémie pour s'inscrire parmi les réussites françaises dans le monde ».*

**Hubert de Boisredon**, président-directeur général d'ARMOR

## **ATF GAIA**

*« Acteur de l'économie sociale, solidaire et circulaire, le Groupe ATF est spécialisé dans la gestion du cycle de vie des matériels informatiques et de téléphonie mobile professionnels.*

*Composé des entités ou marques ATF Gaia, Bis Repetita, Digitalea, Laptopservice.fr et Tradediscount.com, le Groupe ATF a réalisé un chiffre d'affaires de 22 millions d'euros en 2020 et emploie 160 salariés dont 40 % en situation de handicap.*

*Grâce à une chaîne de valeur maîtrisée, Groupe ATF a résisté face à la crise liée à la pandémie.*

*Dès juillet 2020, nous avons anticipé la sortie de crise.*

*Le prêt participatif Relance est tout à fait adapté à nos ambitions et va nous permettre de saisir toutes les opportunités post-covid (investissements industriels, changement intégral de notre process industriel : usine 4.0, approche lean management pour tripler notre capacité de production, accélération et intensification de la numérisation de l'ensemble des processus internes et externes de l'entreprise, opportunité de développement, de montée en compétences des salariés, et de création de nouveaux emplois).*

*Outre la numérisation et la production, nous avons pour ambition de maximiser notre impact social en renforçant le capital humain de nos structures, notamment envers les personnes en situation de handicap.*

*Nous allons développer notre présence en France mais également à l'étranger via des opérations de croissance externe. »*

*« Dans la période compliquée que vivent notamment les entrepreneurs depuis un an, il est important de pouvoir compter sur le soutien sans faille des pouvoirs publics. »*

**Sylvain COUTHIER**, président du groupe ATF GAIA

## MERCONCEPT

*« Née d'une passion pour la mer et la navigation, MerConcept imagine et construit des bateaux exceptionnels, capables de faire le tour de la planète à toute vitesse, et de voler au-dessus des océans, pour remporter les courses les plus prestigieuses.*

*Fondée en 2006, MerConcept a beaucoup évolué, pour devenir une entreprise à mission, à savoir une entreprise engagée pour une course au large innovante, performante et durable, dont les innovations marquantes nourrissent l'ensemble du monde maritime.*

*Les annonces partagées aujourd'hui par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance concernant l'émission d'obligations Relance sont une réelle opportunité pour les entreprises continuant d'innover. Elles représentent un moyen non dilutif et peu onéreux de renforcement de haut de bilan, en quasi fonds propres, permettant de financer les opérations de Capex, de financement du développement et de l'investissement en R&D. »*

*« Cette décision du gouvernement d'accompagner les entreprises françaises intervient à un moment clé dans le développement de MerConcept. Nous cherchons actuellement à accélérer nos investissements dans l'innovation et nos infrastructures techniques pour diffuser les innovations issues de la courses au large, au service du transport maritime de demain. Nous souhaitons être identifiés comme l'un des acteurs mondiaux de la construction de bateaux performants et innovants qui œuvreront pour un transport durable. »*

**François Gabart**, président de MerConcept

## CAFES LEGAL

*« Legal est un torréfacteur familial indépendant basé au Havre, où l'entreprise dispose d'un outil industriel moderne et performant. Forte d'un savoir-faire unique remontant à 1851, la société est le premier torréfacteur français grâce à la marque Legal, numéro trois sur le marché national du café derrière deux grands groupes multinationaux. Legal est à la pointe de la recherche et développement, comme en témoigne son innovation mondiale lancée en 2019 avec la première capsule végétale, biodégradable, compostable et compatible avec les produits Nespresso, qui est brevetée, conçue et fabriquée en France. La société emploie environ 160 salariés.*

*Le mécanisme d'obligations relance représente un grand intérêt en termes de renforcement de nos quasi-fonds propres à un taux modéré ainsi qu'une formidable opportunité pour financer nos projets d'investissement et d'automatisation afin de relever les défis de compétitivité de demain. C'est essentiel pour l'avenir et la pérennité de la torréfaction française au Havre. A mi-chemin entre un prêt à long terme et une prise de participation au capital de l'entreprise – forcément dilutive – cette approche permet à des entreprises prometteuses et à fort potentiel comme Legal de constituer des quasi-fonds propres, de financer leur croissance et leur développement à l'international. Ce nouveau dispositif financier favorisera le renforcement des acteurs industriels du made in France et le rayonnement de leurs produits dans l'hexagone comme à l'étranger. »*

*«Ce dispositif mis en place sous l'égide du gouvernement me permet de mettre en œuvre une stratégie ambitieuse et sereine pour mon entreprise ancrée dans le tissu économique français. Soutenir financièrement l'innovation, l'indépendance et l'outil industriel français constitue une vraie réponse au défi de la mondialisation ».*

**Alain Frydman**, président-directeur général des Cafés Legal



Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13

[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*